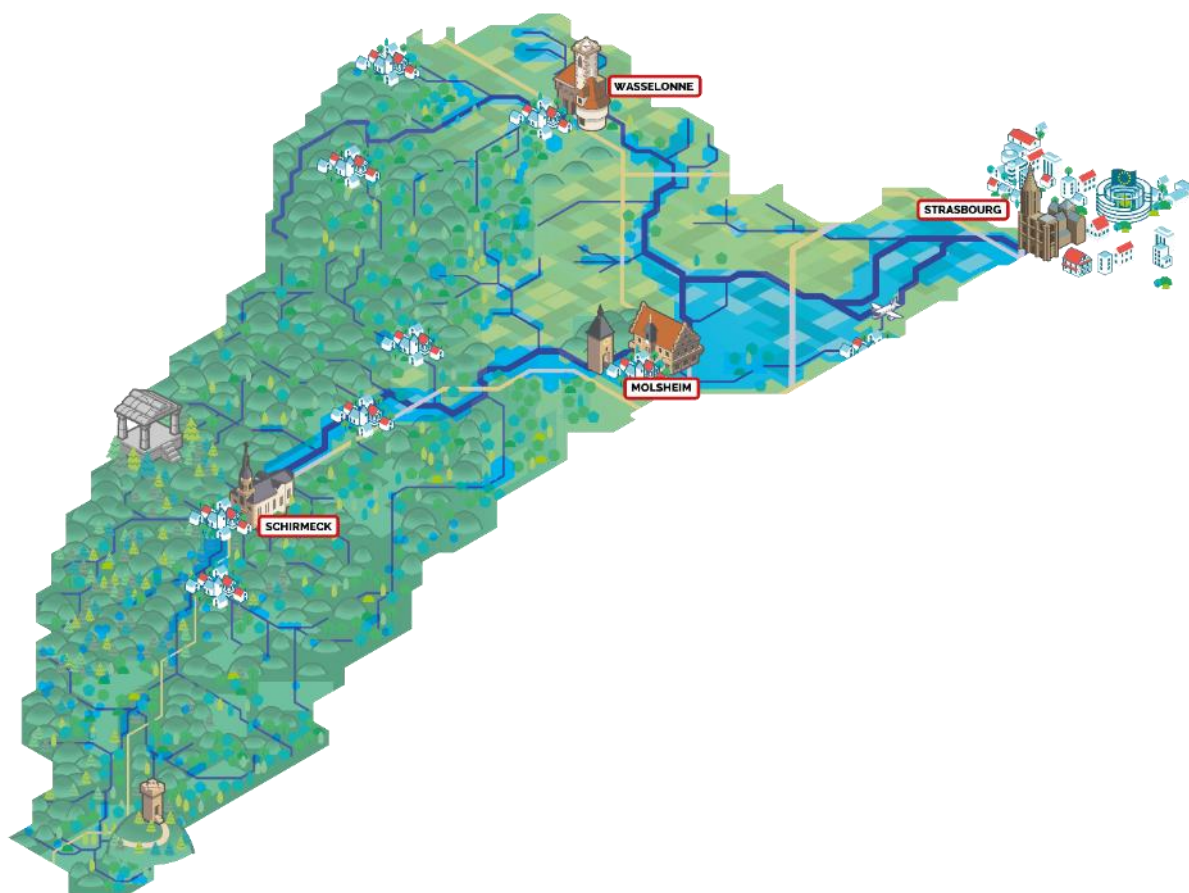


# PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS BRUCHE MOSSIG



## BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

DÉCEMBRE 2025



# Sommaire

I.	Contexte réglementaire .....	3
I.1.	Contexte général.....	3
I.2.	Modalités de concertation réglementaire .....	3
I.3.	Modalités prévues dans le Programme d'études préalables (PEP) .....	3
II.	Les modalités de concertation mises en œuvre.....	4
II.1.	Les instances de gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre du PEP .....	4
II.2.	Les ateliers territoriaux de 2023 pour collecter la connaissance locale et enrichir le diagnostic de vulnérabilité.....	5
II.3.	La définition d'une stratégie de concertation en lien avec les élus du territoire et des parties prenantes (entretiens).....	8
II.4.	Le partage du diagnostic de vulnérabilité dans les EPCI .....	9
II.5.	Le partage du diagnostic et approche de la stratégie PAPI en conférence des maires du bassin .....	9
II.6.	Des ateliers territoriaux approfondis avec certaines communes pour partager le diagnostic local et co-construire les pistes de solutions.....	9
II.7.	L'information et la sensibilisation du grand public.....	11
III.	Synthèse des principaux avis exprimés .....	14
III.1.	Stratégie globale.....	14
III.2.	La surveillance, l'alerte et la gestion de crise .....	14
III.3.	La réduction de la vulnérabilité.....	14
III.4.	Le ruissellement .....	15
III.5.	La gestion des ouvrages de protection hydrauliques .....	15
III.6.	La prise en compte du risque dans l'urbanisme .....	15
III.7.	Continuités écologiques et milieux aquatiques.....	15
III.8.	Les actions locales .....	16
IV.	Conclusion .....	17

## I. Contexte réglementaire

### I.1. Contexte général

Le périmètre du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig compte 85 communes, réparties dans 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le Syndicat est compétent pour une partie de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) par transfert de compétence de ses membres, à savoir les alinéas 1° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'environnement.

La mise en œuvre du PAPI se réfère à un cahier des charges national dont le dernier en vigueur est le PAPI3 2023. Étant donné que l'engagement du Syndicat dans la démarche PAPI est antérieur à la publication du décret du 24 juin 2023 au Journal officiel qui élargit les listes des plans et programmes soumis à évaluation environnementale, le PAPI Bruche Mossig n'est pas concerné par l'évolution de cette réglementation.

La première étape de PEP PAPI Bruche Mossig a été validée par les services de l'État le 12 mai 2022.

### I.2. Modalités de concertation réglementaire

Le cahier des charges PAPI 3 de 2023 précise les modalités de la concertation préalable dans le cas des PAPI dont la déclaration d'intention est antérieure au 25 juin 2023. Il est précisé que l'objectif de la concertation et de la consultation du public est de permettre la participation effective des parties prenantes et du public à l'élaboration du projet afin d'aboutir à un projet partagé et de faciliter la mise en œuvre et la portée du PAPI.

Il est rappelé que la concertation avec les parties prenantes doit démarrer dès le lancement de la démarche PAPI pour associer la population et les acteurs institutionnels (collectivités, acteurs économiques dont agricoles, associations). La participation active des collectivités chargées de l'aménagement du territoire est un enjeu important pour la facilitation de l'intégration de la notion de risque dans les documents d'urbanisme.

Les modalités de la consultation du public sont laissées à l'appréciation du porteur du PAPI et sont décrites dans le dossier de programme d'études préalables au PAPI et dans le dossier de PAPI.

### I.3. Modalités prévues dans le Programme d'études préalables (PEP)

La stratégie du programme d'études préalable est axée sur la responsabilisation de chacun afin d'atteindre une meilleure résilience du territoire aux inondations sans recourir systématiquement à des aménagements coûteux et impactant l'environnement.

La fiche action « A0 - Animation du programme d'études préalable » précise que la conférence annuelle des maires permet l'implication des élus locaux. Pour renforcer cette implication, le syndicat intervient régulièrement dans les instances des intercommunalités (conseil communautaire, conférence des maires).

La fiche action « A1-S5 Renforcer la concertation et établir le dialogue territorial » établit les objectifs suivants pour la concertation préalable :

- Associer les acteurs du territoire et la population à la mise en œuvre de la démarche PAPI.
- Établir un dialogue territorial et favoriser les échanges entre les différents acteurs locaux pour définir un projet de prévention des inondations partagé et accepté.
- Trouver un juste compromis du partage de l'espace entre respect des usages, protection contre les inondations et préservation des milieux aquatiques.

Elle prévoit par ailleurs les opérations suivantes :

- Mener une consultation officielle du public pour recueillir les avis sur la stratégie de prévention des inondations envisagée dans le PAPI complet, définie au sein de l'action A1-C5. Elle portera sur l'ensemble des actions envisagées, y compris les actions de renaturation des milieux aquatiques.
- Établir un recueil avec l'ensemble des observations collectées et les suites données à ces avis, conformément au cahier des charges PAPI 3.
- Présenter régulièrement les différentes étapes de la démarche PAPI dans les instances existantes afin de recueillir les avis des acteurs institutionnels : comité de pilotage de la SLGRI Bruche Mossig Ill Rhin, conseils communautaires, conseils municipaux, etc.

## II. Les modalités de concertation mises en œuvre

Afin de partager la connaissance acquise au cours du programme d'études préalable et de construire un projet partagé répondant à l'intérêt général, le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig a été accompagné par le prestataire Citadia. Le syndicat et Citadia ont défini une stratégie de concertation pour associer les acteurs intentionnels et la population. Cette stratégie vise à proposer des outils adaptés aux différentes phases de la démarche afin de porter à connaissance les différentes données ou propositions et de faire évoluer les projets envisagés. Citadia a été mandaté afin d'être garant d'une concertation transparente et neutre.

### II.1. Les instances de gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre du PEP

Le Syndicat mixte convoque et anime, chaque année, un Comité de pilotage (COPIL) dédié à la mise en œuvre du PEP. En amont de chaque COPIL, un Comité technique (COTECH) est réuni. Des représentants des différents EPCI sont présents à chacune de ces instances, ainsi que des référents pour la DDT 67, la DREAL Grand Est, la Préfecture du Bas-Rhin, la Région Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le SDEA. Le Syndicat mixte a également fait le choix d'associer aux instances des représentants des chambres consulaires (Chambre d'agriculture et CCI) ainsi que l'Association Alsace Nature. Cette participation des acteurs économiques, agricoles et de la protection de l'environnement

s'inscrit dans les recommandations nationales afin de garantir la représentativité des acteurs du territoire.

Les instances de COPIL et COTECH, ont permis de suivre l'avancée technique et financière du PAPI, et se sont réunies aux dates suivantes :

- Comité technique n°1 PEP PAPI Bruche Mossig - 8 novembre 2022
- Comité de pilotage n°1 PEP PAPI Bruche Mossig - 30 novembre 2022
  
- Comité technique n°2 PEP PAPI Bruche Mossig - 6 novembre 2023
- Comité de pilotage n°2 PEP PAPI Bruche Mossig - 7 décembre 2023
  
- Comité technique n°3 PEP PAPI Bruche Mossig - 9 décembre 2024
- Comité de pilotage n°3 PEP PAPI Bruche Mossig - 30 janvier 2025
  
- Comité technique n°4 PEP PAPI Bruche Mossig - 4 novembre 2025
- Comité de pilotage n°4 PEP PAPI Bruche Mossig - 2 décembre 2025

En complément de ces instances, un Comité de suivi technique a été constitué pour suivre l'étude globale du bassin versant et contribuer aux choix des hypothèses pour les modélisations. Le comité de suivi s'est réuni une dizaine de fois.

Des groupes de travail, notamment pour l'analyse environnementale du PAPI, ont également été constitués. Par ailleurs, de nombreux échanges techniques ont eu lieu avec les parties prenantes de chaque action pour en définir les objectifs et le contenu.

## **II.2. Les ateliers territoriaux de 2023 pour collecter la connaissance locale et enrichir le diagnostic de vulnérabilité**

Des ateliers participatifs ont été animés au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Une approche géographique avait été retenue, avec une priorité pour les communes concernées par des affluents de la Bruche. En effet, le fonctionnement de ces cours d'eau était peu connu.

Ces 10 ateliers visaient à interroger les acteurs concernant :

- Leur connaissance des cours d'eau,
- Les événements de crues passés,
- Les problématiques rencontrées et identifier les éventuels usages.

En plus de permettre une sensibilisation globale à la démarche globale du PAPI, ces ateliers visaient plus spécifiquement à enrichir l'étude globale avec une connaissance du terrain. Plus d'une centaine d'acteurs ont participé à ces ateliers.

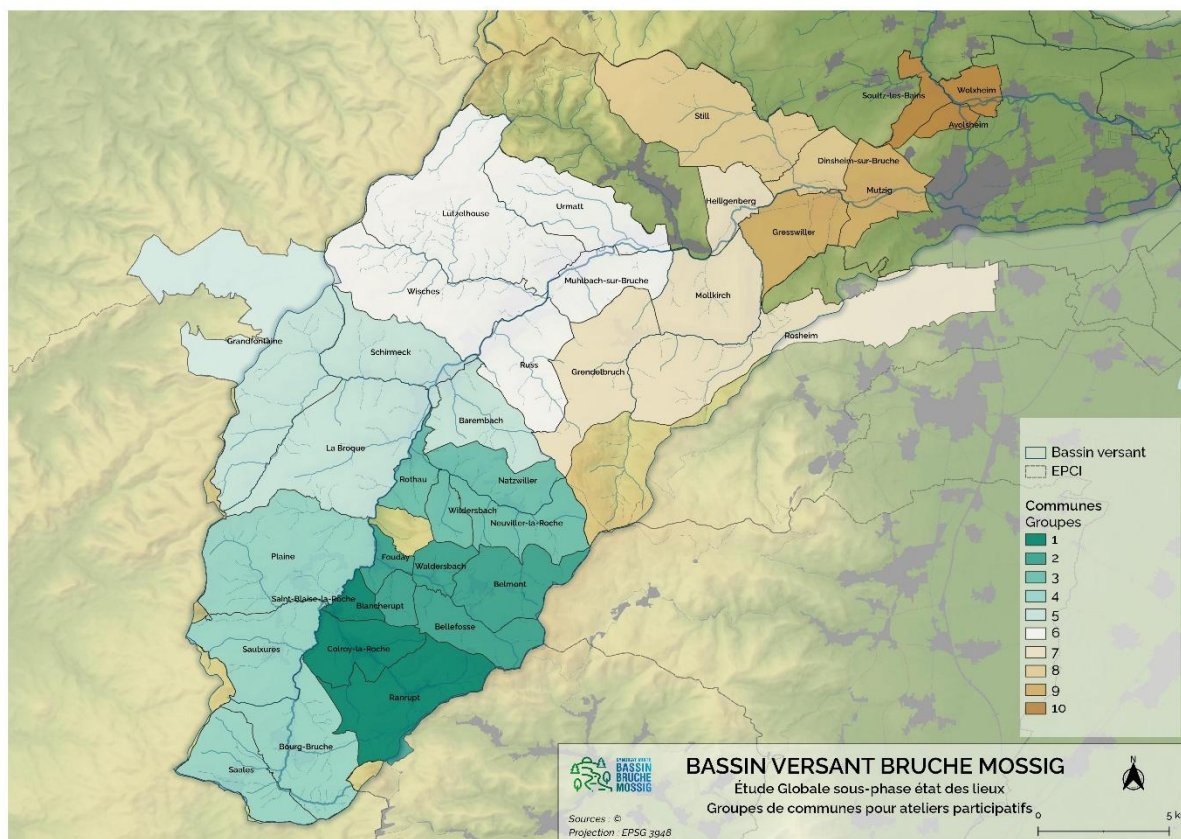


Figure 1- Cartographie des regroupements communaux pour les ateliers

Groupes	Informations pratiques	Structures présentes
GR1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 février 2023</li> <li>• Colroy-la-Roche</li> <li>• 11 participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicat Mixte Bassin Bruche Mossig</li> <li>• SDEA</li> <li>• Colroy-La-Roche</li> <li>• St-Blaise-La-Roche</li> <li>• Ranrupt</li> <li>• Hydratec</li> </ul>
GR2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 février 2023</li> <li>• Fouday</li> <li>• 7 participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicat Mixte Bassin Bruche Mossig</li> <li>• Fouday</li> <li>• Bellefosse</li> <li>• Hydratec</li> </ul>
GR3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 janvier 2023</li> <li>• Rothau</li> <li>• 13 participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicat Mixte Bassin Bruche Mossig</li> <li>• Natzwiller</li> <li>• Wildersbach</li> <li>• Rothau</li> <li>• Neuviller-la-Roche (excusé)</li> <li>• Hydratec</li> </ul>
GR4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 janvier 2023</li> <li>• Saulxures</li> <li>• 9 participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicat Mixte Bassin Bruche Mossig</li> <li>• Saulxures</li> <li>• Saales</li> <li>• Bourg-Bruche</li> <li>• Hydratec</li> </ul>

GR5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 janvier 2023</li> <li>• Schirmeck</li> <li>• 11 participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicat Mixte Bassin Bruche Mossig</li> <li>• Schirmeck</li> <li>• Barembach</li> <li>• Grandfontaine</li> <li>• La Broque</li> <li>• SIVOM</li> <li>• Hydratec</li> </ul>
GR6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 janvier 2023</li> <li>• Muhlbach-sur-Bruche</li> <li>• 13 participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicat Mixte Bassin Bruche Mossig</li> <li>• Lutzelhouse</li> <li>• Russ</li> <li>• Wisches</li> <li>• Muhlbach sur Bruche</li> <li>• SDEA</li> <li>• Hydratec</li> </ul>
GR7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 26 janvier 2023</li> <li>• Mairie de Grendelbruch</li> <li>• 9 participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicat Mixte Bassin Bruche Mossig</li> <li>• Grendelbruch</li> <li>• Heiligenberg</li> <li>• Hydratec</li> </ul>
GR8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 janvier 2023</li> <li>• Still</li> <li>• 9 participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicat Mixte Bassin Bruche Mossig</li> <li>• Still</li> <li>• Dinsheim-sur- Bruche</li> <li>• Communauté de Communes Molsheim Mutzig</li> <li>• Hydratec</li> </ul>
GR9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 24 janvier 2023</li> <li>• 12 participants</li> <li>• Mairie de Gresswiller</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicat Mixte Bassin Bruche Mossig</li> <li>• Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig</li> <li>• Gresswiller</li> <li>• Mutzig</li> <li>• Hydratec</li> </ul>
GR10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 23 janvier 2023</li> <li>• Avolsheim</li> <li>• 10 participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicat Mixte Bassin Bruche Mossig</li> <li>• Avolsheim</li> <li>• Sultz-les-Bains</li> <li>• Communauté de Communes Molsheim Mutzig</li> <li>• Hydratec</li> </ul>

Ces ateliers ont fait l'objet d'un compte-rendu sous format cartographique afin de capitaliser la connaissance partagée lors des échanges. Les communes rencontrées ont par ailleurs été invitées à transmettre au Syndicat des données complémentaires (études disponibles, photographies d'évènements...) à l'issue des ateliers pour alimenter le diagnostic. Des visites de terrain ont été menées par l'équipe du Syndicat, en présence de géomètres, pour approfondir des enjeux relevés lors des ateliers sur certaines communes.



Figure 3 - GT2



Figure 2 - GT6

### II.3. La définition d'une stratégie de concertation en lien avec les élus du territoire et des parties prenantes (entretiens)

6 entretiens stratégiques ont été menés pour consolider la stratégie de concertation mais également enrichir le diagnostic de vulnérabilité et la stratégie du PAPI. Les échanges avec les élus ont permis de faire remonter une vision territoriale et politique. L'entretien avec la chambre d'agriculture a permis d'échanger sur les enjeux agricoles et fonciers liés au PAPI et de préparer les modalités d'association des agriculteurs dans la mise en œuvre du PAPI. La DDT a également formulé des contributions sur les enjeux à l'échelle du bassin versant et sur la stratégie à privilégier, en lien avec des retours d'expériences d'autres territoires.

#### Entretien avec les élus

- 11 mars 2025 - Monsieur SCHAAL, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte et Vice-président en charge de la GEMAPI à l'Eurométropole de Strasbourg ;
- 17 mars 2025 - Jean-Luc SCHICKELE, Président du SMBBM, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CC Région Molsheim Mutzig et Maire de Mutzig ;
- 18 mars 2025 - Jean-Bernard PANNEKOECKE, Vice-président du SMBBM représentant le SDEA ; Président de la CC Vallée de la Bruche, Maire de La Broque et Président d'une commission locale du SDEA ;
- 21 mars 2025 - Laurent FURST, Président de la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig.

#### Entretien avec la Chambre d'agriculture - 26 mars 2025

- M. Alexandre TREIBER, responsable de l'équipe « Foncier-Urbanisme »
- M. Dominique METREAU, Chef de service Gestion du Territoire

### Entretien avec la DDT – 13 mars 2025

- Eric LEFEVRE, Référent départemental inondation et chef du pôle inondation.
- Emmanuel FRANÇOIS : appui technique et financier

## II.4. Le partage du diagnostic de vulnérabilité dans les EPCI

Au printemps 2025 l'équipe du Syndicat mixte est intervenue dans 3 EPCI pour présenter les grands enseignements du diagnostic de vulnérabilité. Ces rencontres ont permis d'informer les élus et de faire un focus sur les enjeux à l'échelle de l'EPCI. En parallèle, des échanges bilatéraux ont été animés avec l'Eurométropole de Strasbourg.

- 13 mai 2025 : Communauté de communes Vallée de la Bruche – intervention en Commission locale Grand cycle de l'eau SDEA
- 14 mai 2025 : Communauté de communes Région de Molsheim-Mutzig – intervention en Commission réunie
- 21 mai 2025 : Communauté de communes Mossig Vignoble (+ CC Pays de Saverne) – intervention en Commission locale Grand cycle de l'eau SDEA

## II.5. Le partage du diagnostic et approche de la stratégie PAPI en conférence des maires du bassin

Le 2 juillet 2025, lors de la conférence annuelle des maires, un temps important a été dédié à la présentation du PAPI afin de partager le diagnostic et une approche la stratégie.

Un temps d'échange a été animé afin de permettre aux élus de se positionner par rapport à la stratégie présentée.

Cette intervention en conférence des maires a également été l'occasion de présenter la stratégie de concertation retenue pour la co-construction des solutions, et ainsi d'annoncer les ateliers territoriaux de septembre 2025.

## II.6. Des ateliers territoriaux approfondis avec certaines communes pour partager le diagnostic local et co-construire les pistes de solutions

En septembre 2025, 4 ateliers ont été animés avec des communes pour partager le diagnostic local et co-construire des pistes de solutions. Cette répartition des ateliers s'inscrivait dans la stratégie de concertation co-construire en amont ainsi qu'en lien avec la stratégie du PAPI.

Ateliers	Informations pratiques	Secteurs concernés
A1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 septembre 2025 matin</li> <li>• Mairie de Gresswiller</li> <li>• Gresswiller et Rosenwiller (non représentée)</li> <li>• 10aine de participants</li> </ul>	Les solutions envisageables sur le secteur : Kanzertahlbaechlein & Schweinaegerbaechlein
A2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 septembre 2025 après-midi</li> <li>• Salle polyvalente de Muhlbach-sur-Bruche</li> <li>• Communes conviées : Muhlbach-sur-Bruche, Russ (non représentée), Wisches</li> <li>• 7 participants</li> </ul>	Les solutions envisageables sur le secteur : Netzenbach à Wisches ; Cas de la Bruche à Muhlbach-sur-Bruche
A3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 26 septembre 2025 après-midi</li> <li>• Mairie de Niederhaslach</li> <li>• Niederhaslach, Oberhaslach</li> <li>• 6 participants</li> </ul>	Les solutions envisageables sur le secteur de la Hasel
A4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 septembre 2025 après-midi</li> <li>• Mairie de Schirmeck</li> <li>• Schirmeck, La Broque, Rothau et Grandfontaine</li> <li>• 9 participants</li> </ul>	Les solutions envisageables sur le secteur de la Bruche

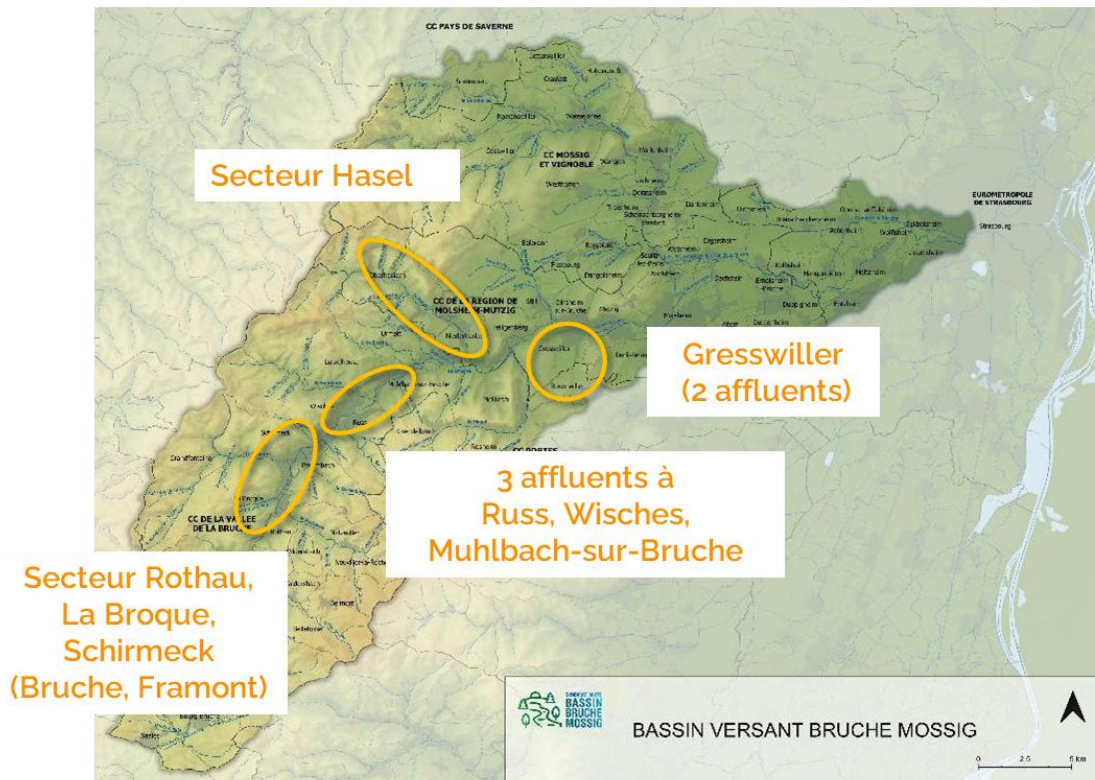


Figure 4 - Secteurs concernés par les ateliers territoriaux de co-construction des pistes de solutions

Les 4 ateliers ont été organisés autour du déroulé suivant :

1. La démarche d'élaboration du PAPI, état d'avancement et modalités de concertation
2. La stratégie globale d'intervention envisagée
3. Les principaux résultats du diagnostic et les enjeux
4. Les solutions envisageables sur le secteur
5. Echange collectif sur les éléments présentés
  - Enrichissement du diagnostic
  - Recueil des avis et des attentes sur la stratégie et les perspectives envisagées
6. Présentation des suites et conclusion



Figure 5 - Atelier 4 à Schirmeck

## II.7. L'information et la sensibilisation du grand public

### Collecte de la mémoire entre 2022 et 2024

Une collecte de souvenirs a été lancée auprès des communes et des habitants. Plusieurs campagnes de communication ont été réalisées entre 2022 et 2024, par différents biais : instances intercommunales, bulletins communaux, réseaux sociaux Syndicat & communes, presse locale, etc.

La collecte a permis de rassembler plus d'une centaine de documents numérisés : photographies, vidéos, articles de presse. Les documents relatent des événements d'inondations de 1910 à 2021. L'objectif d'une meilleure connaissance des crues historiques dans la Vallée de la Bruche a été atteint, avec plusieurs dizaines d'archives collectées concernant les communes de Schirmeck et La Broque.

### Des supports de communication dédiés au PAPI Bruche Mossig

Afin de pouvoir donner de la visibilité à la démarche de prévention des inondations sur le bassin versant Bruche Mossig et communiquer autour du risque inondation, des supports dédiés ont été créés. Ces supports s'inscrivent plus largement dans les outils de communication du Syndicat.

Ainsi, dès 2021 un site Internet a été créé pour communiquer autour des actions portées par le Syndicat. En 2023, la charte graphique du Syndicat a été développée avec un logo spécifique pour la démarche PAPI, des pictogrammes pour les axes du PAPI et une carte simplifiée du bassin versant intégrant les zones inondables.

## Des évènements grand public

Au cours du PEP, entre 2022 et 2025, 8 évènements grand public ont intégré la thématique du risque inondation sur le territoire. Pour l'année 2025, les évènements suivants peuvent être cités.

- Mars 2025 : Exposition et Théâtre Bientôt la vague, organisé par le SMBBM avec la compagnie Le Héron à 2 becs
- Octobre 2025 :
  - Journée de la résilience, organisé par la Ville de Strasbourg (JNR) avec participation SMBBM
  - Sensibilisation des scolaires avec les arbres bleus dans le PNU Ill Bruche (Eurométropole de Strasbourg)



## La création d'outils pédagogiques

Les équipes du Syndicat mixte ont travaillé à la création d'outils pédagogiques à destination du grand public. En 2022, le Syndicat a engagé la création d'un premier outil pédagogique et ludique, à destination des enfants et des adultes, pour une utilisation lors d'évènements grand public : le jeu SuperSplash. Ce jeu en bois décrit le cheminement d'une rivière dans son bassin versant.



Figure 6 - Jeu SuperSplash

Un livre audio a été réalisé au premier semestre 2025, pour une diffusion à l'automne 2025. Des relais presse et réseaux sociaux ont été activés et une distribution physique a été réalisée auprès des structures suivantes :

- ▶ 84 écoles primaires soit environ 5 700 élèves
- ▶ 54 médiathèques, bibliothèques, points lectures et bibliobus
- ▶ Partenaires impliqués dans l'éducation à l'environnement

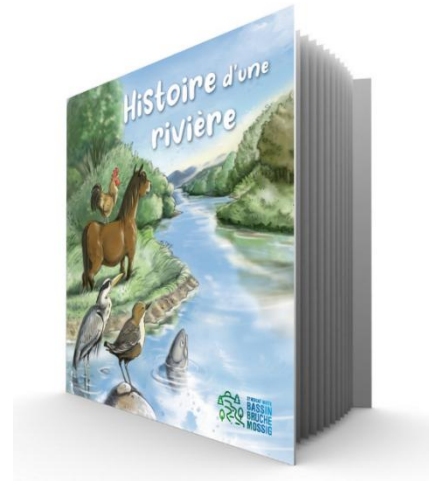


Figure 7 - Livre audio

### III. Synthèse des principaux avis exprimés

Pour chacune des grandes thématiques abordées lors de la concertation, une synthèse des principales contributions est réalisée. Les réponses apportées par le PAPI aux principaux avis exprimés sont précisées.

#### III.1. Stratégie globale

L'ensemble des acteurs se sont positionnés favorablement à la stratégie à 2 vitesses envisagées pour le PAPI, avec une distinction entre la Bruche et les affluents. Les caractères pragmatique et réaliste de la stratégie ont notamment été mis en avant par les acteurs du territoire. Par ailleurs, les acteurs se sont positionnés en faveur de la projection de la stratégie de prévention des inondations sur à minima 2 PAPI successifs.

#### III.2. La surveillance, l'alerte et la gestion de crise

Dans l'ensemble, il ressort de la concertation des axes d'amélioration pour l'alerte et la gestion de crise. De nombreuses communes ont mis en avant l'importance d'engager une actualisation de leur plan communal de sauvegarde et de mettre en place des exercices pour s'entraîner à la gestion des crises.

En complément, certains acteurs se sont positionnés en faveur de mesures permettant d'améliorer le suivi des débits de la Bruche et de certains affluents, via l'installation par exemple de stations de surveillance.

- ➔ Les axes 2 et 3 du PAPI prévoient des actions en réponse à ces attentes. Il est notamment prévu un accompagnement des communes et intercommunalité dans la réalisation et/ou la mise à jour des PCS et des PiCS ainsi que l'organisation d'un exercice de gestion de crise sur la Bruche.

#### III.3. La réduction de la vulnérabilité

Il est globalement partagé par les acteurs, et notamment les élus, la nécessité de cibler les bâtiments privés et publics situés en zone inondable dont la vulnérabilité devrait être réduite. Il convient de soutenir la réalisation de diagnostic et de travaux individuels, en menant des actions d'information et de sensibilisation aux dispositifs existants.

Les dispositifs du SDEA et de l'Eurométropole de Strasbourg, qui permettant de réaliser des diagnostics de vulnérabilité, sont jugés favorablement par les acteurs du territoire, qui souhaitent un renforcement de leur déploiement. Il est également souhaité la proposition d'une offre à destination des communes non couverte à ce jour par ces offres, via une intervention du SMMBB.

- ➔ L'axe 5 du PAPI prévoit le déploiement de diagnostics de vulnérabilité pour les particuliers sur l'ensemble du territoire.

### III.4. Le ruissellement

La prise en compte du ruissellement non urbain et/ou des glissements de terrain sont des préoccupations importantes pour l'ensemble des EPCI du territoire. Le lien avec le changement climatique a notamment été mis en avant par les élus du territoire.

- ➔ Le sujet est évoqué régulièrement en comité de pilotage. Lors du 4ème comité de pilotage, il a été décidé de renforcer cette thématique dans l'axe n°6 du PAPI, en incluant les démarches déjà en cours portées par l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA. Ainsi, le sujet fera l'objet de points d'avancement et d'échanges plus approfondis dans les instances du PAPI.

### III.5. La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

La problématique du suivi et de l'entretien des ouvrages a été évoquée à de multiples reprises.

- ➔ Une action dédiée a ainsi été intégrée dans le PAPI, avec un montant de plus de 1 M€ pour des interventions de confortement des digues.

Par ailleurs, il ressort de la concertation que différents aménagements (RD1420, voie ferrée, contournement de Molsheim, contournement de Marlenheim) remplissent un rôle involontaire de digue qui soulève des problématiques sur le territoire.

- ➔ Ces aménagements ont été pris en compte dans l'étude globale du bassin versant lors du PEP et sont intégrés dans les études prévues à l'axe 6 du PAPI.

### III.6. La prise en compte du risque dans l'urbanisme

Les participants à la concertation se sont positionnés en faveur d'une prise en compte renforcée du risque dans l'urbanisme. Cette attente a notamment été mise en avant par les élus et techniciens de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche dont le PLUi est en cours d'élaboration. De manière plus générale, les élus du territoire sont en attente d'explication sur la manière d'intégrer les résultats des études PAPI dans les documents d'urbanisme et l'instruction des projets et permis. Ainsi, certains acteurs se sont positionnés en faveur de l'intégration des données produites dans un porter à connaissance de l'Etat.

- ➔ Une action de l'axe 4 du PAPI vise explicitement à répondre à ces attentes. Elle prévoit « d'intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire » via trois principaux leviers :
  1. Diffuser la nouvelle connaissance du risque inondation issue du PEP
  2. Intégrer la nouvelle connaissance du risque inondation dans le SCOT Bruche Mossig
  3. Accompagner les maires pour l'intégration du risque inondation dans l'urbanisme

### III.7. Continuités écologiques et milieux aquatiques

La nécessité de redonner de la place aux cours d'eau et de restaurer/protéger les zones humides ont été mis en avant par de nombreux acteurs. Ainsi, il est souhaité que les

aménagements prennent en compte une dimension environnementale et œuvrent à la restauration des milieux aquatiques et des continuités écologiques.

- Il est inscrit dans la stratégie du PAPI de « Poursuivre le dimensionnement des projets d'aménagement du bassin versant sur la Bruche et ses affluents, en prenant en compte l'existant et en conciliant prévention des inondations et restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (pour réaliser des travaux dans un PAPI 2) ».

### III.8. Les actions locales

- **Les affluents Kanzertahlbaechlein & Schweinaegerbaechlein**

Affluent Kanzertahlbaechlein : Les élus sont favorables à la réalisation d'aménagement de ralentissement des crues mais proposent d'étudier la possibilité d'aménager plusieurs ouvrages de stockage temporaire des crues.

Affluent Schweinaegerbaechlein : Les élus sont favorables pour la poursuite de l'étude du projet de création d'une ou plusieurs zones de stockage temporaire des crues en amont du quartier militaire Chassepot.

- **Les affluents de la Bruche à Russ, Wisches et Muhlbach-sur-Bruche**

Sur la commune de Wisches, les élus sont notamment en attente d'étudier la reprise du pont de la Grand Rue pour qu'il ne limite plus le débit. Il convient également d'étudier plus finement la répartition des écoulements dans les deux bras du Netzenbach.

Pour la commune de Muhlbach-sur-Bruche, il convient d'étudier l'ouverture d'un passage sous la RD1420 pour regagner une zone d'expansion de crue. Des protections localisées sont également à déployer sur un lotissement et des modalités à affiner concernant un ruisseau/fossé à proximité du secteur de la salle des fêtes de la commune.

- **La Bruche (secteur La Broque/Schirmeck)**

Il a été proposé, comme perspective à l'étude, de ralentir les écoulements en amont des zones urbaines, en stockant temporairement les eaux de crues. 4 zones à l'étude ont notamment été ciblées. Les élus sont très favorables à cette proposition et souhaitent des études permettant ensuite un arbitrage coûts/bénéfices pour les décisionnaires. Les communes concernées sont par ailleurs favorables à la proposition de suppression du seuil à la confluence du Ruisseau d'Albet avec la Bruche.

- **Secteur de la Hasel**

Pour la commune de Niederhaslach, la solution prioritaire est la reprise du pont de la salle des fêtes, qui est d'ailleurs déjà à l'étude.

Concernant la commune d'Oberhaslach, il est jugé favorablement la perspective de créer une zone de ralentissement dynamique des crues en amont de la commune. La présence de la zone artisanale doit néanmoins bien être appréhendée. Il est également souhaité l'étude du renforcement des zones d'expansion existantes sur la commune.

## IV. Conclusion

Le Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig a mis en œuvre une concertation importante et adaptée aux enjeux territoriaux. Une approche par EPCI a été favorisée afin de s'appuyer sur les instances existantes, en lien avec les recommandations du cahier des charges PAPI 3. Cette concertation a permis d'enrichir la stratégie du PAPI ainsi que son programme d'actions.

Par ailleurs, en parallèle de la concertation déployée pour l'élaboration du PAPI, des concertations locales ont été menées pour les futurs travaux de gestion des écoulements (axe 6 du PAPI), en cours de dimensionnement. Ainsi, pour les travaux d'aménagement des affluents de la Mossig et du Muehlbach, une concertation a été menée pendant plusieurs années avec les propriétaires et exploitants agricoles. Avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, l'implantation des aménagements a été adaptée aux contraintes locales et les modalités foncières ont été définies (acquisition ou échanges de parcelles, indemnités financières pour sur-inondation, etc.).

Il ressort de la concertation que les acteurs ont des attentes fortes en faveur de l'association des acteurs dans la mise en œuvre du PAPI. Il est également attendu que l'accent soit porté sur les mesures de prévention et de réduction de vulnérabilité. Une poursuite des actions de sensibilisation et d'information des habitants, mais également des entreprises, est également souhaitée.

Pour la mise en œuvre du PAPI, le Syndicat mixte prévoit plusieurs mesures pour poursuivre l'association des acteurs et des habitants :

- La création de groupes de travail dédiés aux axes du PAPI
- La poursuite de la concertation avec les élus via les instances existantes
- L'animation de concertations locales pour les futurs travaux et projets, avec une attention forte portée à l'association des propriétaires et exploitants agricoles, mais aussi aux élus locaux et aux habitants. Le Syndicat mettra en œuvre les mesures nécessaires pour garantir une proximité avec les publics concernés par les projets locaux.

Pour se référer au programme d'actions du PAPI, les actions suivantes sont notamment prévues concernant les volets de sensibilisation et de renforcement de la culture du risque :

- Poursuivre le déploiement du plan de sensibilisation auprès du grand public
  - Développer le réseau de partenariat local
  - Organiser et/ou participer à des événements grand public
  - Développer des outils pédagogiques
- Entretenir la mémoire du risque et poursuivre la stratégie de valorisation et pose des repères de crues
- Former les élus, techniciens et les professionnels au risque inondation
- Sensibiliser et former les acteurs économiques au risque inondation.